

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017

N° CT2017.5/088

L'an deux mil dix sept, le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Sylvie GERINTE à Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Catherine BRUN à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPRez à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry HEBBRECHT.

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/088



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/088



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017

N° CT2017.5/088

OBJET : **Habitat** - Habitat - Participation au financement du fonds de solidarité habitat pour l'année 2017

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 65 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 11 dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne n°DC2004-1 du 18 mars 2004 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU le règlement intérieur du fonds de solidarité habitat et notamment les dispositions financières de son titre I, qui prévoient la possibilité pour les collectivités locales d'apporter une contribution annuelle selon le principe du volontariat ;

VU la sollicitation du conseil départemental du Val-de-Marne en date du 21 juillet 2017 ;

VU le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

**CONSIDERANT** les interventions effectives du fonds de solidarité habitat sur le Territoire;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/088



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 28 SEPTEMBRE 2017

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : CONTRIBUE** pour l'année 2017 au financement du fonds de solidarité habitat à hauteur de 39 583 €.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2017.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/10/17
Accusé réception le	06/10/17
Numéro de l'acte	CT2017.5/088

## Fonds de Solidarité pour l'Habitat - bilan 2016 -

		Accès ou maintien dans le logement	Accompagnement social lié au logement	Impayés en eau	Impayés en énergie
ex CA Haut Val-de-Marne					
Boissy-Saint-Léger	Nbre d'aides	87	13	12	120
	Montant versé	96 069 €		824 €	15 006 €
Chennevières-sur-Marne	Nbre d'aides	32	4	14	278
	Montant versé	53 349 €		1 083 €	30 467 €
La Queue-en-Brie	Nbre d'aides	24	4	5	125
	Montant versé	30 751 €		572 €	15 088 €
Le Plessis-Tréville	Nbre d'aides	52	6	20	154
	Montant versé	47 229 €		2 099 €	19 827 €
Noisieu	Nbre d'aides	2	0	0	7
	Montant versé	1 106 €		- €	1 441 €
Ormeson-sur-Marne	Nbre d'aides	1	0	6	27
	Montant versé	600 €		490 €	4 825 €
Sucy-en-Brie	Nbre d'aides	60	9	9	118
	Montant versé	74 992 €		1 157 €	16 039 €

ex CA Plaine centrale du Val-de-Marne

Alfortville	Nbre d'aides	148	8	46	1143
	Montant versé	137 047 €		4 022 €	119 401 €
Créteil	Nbre d'aides	200	20	9	1294
	Montant versé	224 187 €		719 €	134 815 €
Limeil-Brévannes	Nbre d'aides	118	15	24	536
	Montant versé	138 727 €		2 902 €	65 165 €